



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-407-124

Déposé le : 21.01.20

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Protégeons la santé de la population par des mesures d'urgence renforcées en cas de pic de pollution

Texte déposé

Durant les périodes de canicules estivales, appelées à s'aggraver en raison du réchauffement climatique, mais aussi en hiver dans certaines conditions météorologiques, des pics de pollution sont constatés dans le canton, soit des dépassements des valeurs limites des principaux polluants que sont l'ozone (O₃), les particules fines (PM10), le dioxyde d'azote (NO₂), etc. Ces pics de pollution sont avant tout provoqués par le trafic individuel motorisé, mais aussi notamment par la combustion d'énergies fossiles. Ces pics de pollution posent un problème important de santé publique. L'Office fédéral de l'environnement indique que la pollution de l'air est responsable chaque année de 3000 à 4000 décès prématurés¹. Les pics de pollution sont particulièrement néfastes pour les bébés, pour les personnes atteintes de maladies respiratoires ou encore pour celles et ceux effectuant une activité sportive en extérieur.

Le Conseil d'Etat, pour répondre à cette problématique et suite à un postulat (11_POS_241), a adopté le 6 février 2019 un nouveau plan de mesures en application de l'Ordonnance fédérale pour la protection de l'air (Opair). Ce plan – que l'on peut juger insuffisant, notamment parce qu'il ne

¹ Cité dans le plan des mesures Opair de l'agglomération Lausanne-Morges, p. 9, voir :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/air/fichiers_pdf/Plan-OPair-2018.pdf

couvre que l'agglomération Lausanne-Morges – prévoit des mesures à moyen terme (p. ex. le développement des transports publics et des énergies renouvelables non-émettrices de polluants de l'air).

Concernant les mesures de réponse immédiate (ou mesures d'urgence) face à un pic de pollution, les autorités vaudoises ont notamment introduit en 2017 un arrêté relatif au plan d'action cantonal en cas de concentrations excessives de poussières fines et un autre en cas de concentrations excessives d'ozone. Toutefois, force est de constater que les mesures prévues sont timides et insuffisantes et que les seuils de dépassement permettant d'actionner ces mesures sont particulièrement élevés, ce qui ne permet pas de protéger la santé de la population. Ainsi, alors que l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air prévoit, pour les PM10, que la limite légale est de 50 µg/m³, l'arrêté vaudois de 2017 prévoit un seuil d'information à 75µg/m³ et un premier seuil d'intervention à 100µg/m³ ! De même, alors que l'Ordonnance fédérale stipule qu'une concentration d'ozone de plus de 120µg/m³ ne doit en aucun cas être dépassée plus d'une fois par an, l'arrêté cantonal prévoit un seuil d'intervention à 240µg/m³ !

La présente motion propose donc de renforcer de manière significative les mesures de réponse d'urgence aux pics de pollution, en s'inspirant notamment de celles introduites dans le canton de Genève.

Cette motion demande au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil une Loi relative au plan d'action cantonal en cas de concentration excessives de polluants de l'air (en remplacement des arrêtés existant) et éventuellement la révision d'autres lois et règlements liés à cette problématique. Cette nouvelle loi vise un renforcement significatif du plan d'action cantonal. Elle prévoit, sous réserve des restrictions imposées par le droit fédéral :

- Une définition plus stricte des seuils d'information et d'intervention (p. ex. fixation du seuil d'intervention 1 pour les poussières fines PM-10 à 65µg/m³ contre 100µg/m³ actuellement et du seuil d'intervention 2 à 100µg/m³ contre 150 µg/m³ actuellement, avec seuil d'information à 50µg/m³ ; le seuil d'intervention pour l'ozone devrait de même être fortement abaissé)
- Une prise en compte de tous les polluants de l'air dans la définition des seuils d'information et d'intervention (voir liste des polluants et leurs valeurs limite d'immission dans l'annexe 7 de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air)
- La gratuité de tout ou partie des transports publics régionaux vaudois pour toute la durée des pics de pollution et la distribution à la population de bons de réduction sur les billets CFF, dès le seuil d'intervention 1, ainsi qu'une campagne d'information des autorités pour promouvoir l'usage des transports gratuits et des bons de réduction ; le financement de ces mesures par crédit supplémentaire non-compensé sur le budget courant du canton
- Une réduction de la vitesse autorisée sur les routes et autoroutes du canton dans les zones concernées par les pics de pollution dès le seuil d'intervention 1 (p. ex. 80km/h sur l'autoroute, 60 km/h hors localités et 30 km/h dans les zones urbaines)
- L'introduction de la circulation alternée dans les zones touchées dès le seuil d'intervention 2, selon les numéros de plaque et à l'exclusion des véhicules professionnels et/ou l'interdiction de circulation pour les véhicules les plus polluants (modèle genevois)
- L'interdiction des vols de plaisance et d'écolage sur les aéroports situés dans les zones touchées (p. ex. aéroport de la Blécherette à Lausanne) dès le seuil d'intervention 1 ou 2
- L'interdiction de l'usage de machines de chantier sans filtre à particules dès le seuil d'intervention 1 ou 2
- Toutes autres mesures jugées adéquates (p. ex. concernant les feux en plein air, les feux d'artifices, les cheminées ou poêles, etc.)

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :



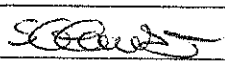
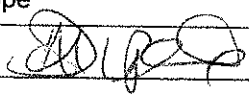


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :


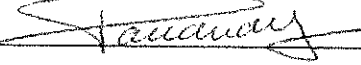

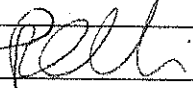
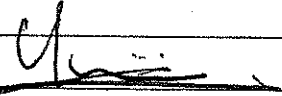
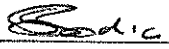
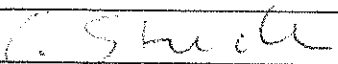
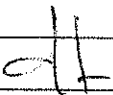
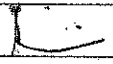
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 7 janvier 2020

Aminian Taraneh 	Cherubini Alberto	Eggenberger Julien
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoze Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bolay Nicolas	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre	Gardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane 	Glauser Krug Sabine 
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dupontet Aline 	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Durussel José	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Echenard Cédric	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 7 janvier 2020

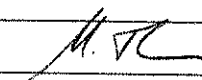
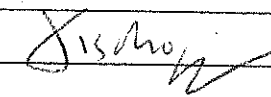
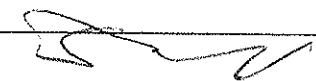
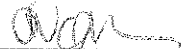
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc 	Schaller Graziella
Joly Rebecca	Paccaud Yves 	Schelker Carole
Keller Vincent 	Pahud Yvan	Schwab Claude
Labouchère Catherine	Pedroli Sébastien 	Simonin Patrick
Liniger Philippe	Pernoud Pierre André	Sonnay Eric
Lohri Didier	Petermann Olivier	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan 	Podio Sylvie 	Studer Léonard 
Luisier Brodard Christelle	Pointet Cloé	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trolliet Daniel 
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meystre Gilles	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc 
Misiego Céline	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Weidmann Yenny Chantal
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Ruch Daniel	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah	Rydyo Alexandre	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Ryf Monique	Zwahlen Pierre

Motion pics de pollution 2/2

Liste des député-e-s signataires – état au 7 janvier 2020

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Eggenberger Julien
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquož Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bolay Nicolas	Cretegnny Laurence	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dupontet Aline	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Durussel José	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Echenard Cédric	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 7 janvier 2020

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schelker Carole
Keller Vincent	Pahud Yvan	Schwab Claude
Labouchère Catherine	Pedrol Sébastien	Simonin Patrick
Liniger Philippe	Pernoud Pierre André	Sonnay Eric
Lohri Didier	Petermann Olivier	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Podio Sylvie	Studer Léonard
Luisier Brodard Christelle	Pointet Cloé	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel 
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean 
Meldem Martine	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meystre Gilles	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Misiego Céline	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Weidmann Yenny Chantal
Montangero Stéphane 	Rubattel Denis	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Ruch Daniel	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah 	Rydlo Alexandre	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Ryf Monique	Zwahlen Pierre